

ADHESION DE LA VILLE DE LUDRES A L'ASSOCIATION DES MAIRES & ADJOINTS DE
LA BANLIEUE DE NANCY - n° 871

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,
décide :

- la Ville de LUDRES adhérera à l'association des Maires et Adjointes de la
banlieue de NANCY dont le siège est en Mairie de MAXEVILLE.